



OFFICE BENELUX
DE LA PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE

Adresse postale
Boîte Postale 90404
NL-2509 LK La Haye

Adresse
Bordewijklaan 15
NL-2591 XR La Haye

T +31 70 349 11 11
F +31 70 347 57 08

info@boip.int
www.boip.int

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
Chemin des Colombettes 34
CH-1211 GENEVE 20
Suisse

La Haye, 02 mars 2018
Nos réf: oppo/2013933/RC
Contact: Raphaëlle Gérard
Téléphone: 070-3491155

Vos réf: I 1382321
Dossier: GIE CRISTALINE (I 0608101, E 03543031) vs AQUA CRISTAL SLOVAKIA, s.r.o. (I 1382321)

Concerne : Avis de refus provisoire consécutif à une opposition
Refus provisoire partiel

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous faisons parvenir un avis de refus partiel provisoire d'un enregistrement international, consécutif à une procédure d'opposition. Nous vous remercions de l'adresser dans les meilleurs délais au titulaire de l'enregistrement concerné ou, le cas échéant, à son mandataire. Les coordonnées requises par votre Bureau, conformément à la règle 18ter(3) du règlement d'exécution commun, sont les suivantes :

I Numéro de l'enregistrement international :

I 1382321

II Nom et adresse du titulaire de l'enregistrement international :

AQUA CRISTAL SLOVAKIA, s.r.o.
Pod Rybou 5
SK-974 01 Banská Bystrica
République Slovaque

Pays-Bas:
ABN AMRO
IBAN NL68 ABNA 0240 0367 00
BIC: ABNA NL2A

Belgique:
BNP Paribas Fortis
IBAN BE24 0014 3183 0538
BIC: GEBA BEBB

Luxembourg:
BGL BNP Paribas
IBAN LU50 0030 0556 7430 0000
BIC: BGLL LULL

III Motif de refus :

Le 28 février 2018, une opposition a été introduite contre l'enregistrement international susmentionné. L'opposition est recevable. Vous trouverez en annexe un document comprenant les données relatives à cette opposition. Dispositions légales : article 2.18 de la Convention Benelux en matière de propriété intellectuelle. Les articles 2.14 et 2.16 sont applicables (voir notre site internet).

IV Coordonnées de la marque sur laquelle l'opposition est basée (voir copie en annexe) :

no. d'enregistrement : I 0608101, E 03543031

date de dépôt : voir annexe

marque : voir annexe

titulaire de la marque : voir annexe

liste des produits et/ou services sur lesquels l'opposition est fondée :

I 0608101 : tous les produits / services protégés par l'enregistrement

E 03543031 : CI 3 Eaux minérales et eaux de source en nébuliseur non à usage médical.

CI 5 Eaux minérales et eaux de source en nébuliseur à usage médical ; eaux thermales.

V Produits et/ou services qui pourraient être affectés par l'opposition :

I 1382321 : 5 eaux minérales à usage médical; thé médicinal; tisanes; suppléments alimentaires minéraux.

32 Boissons sans alcool; eaux gazeuses; limonades; eaux de table; eau de Seltz; produits pour la fabrication des eaux minérales; eaux minérales (boissons); produits pour la fabrication des eaux gazeuses; eaux (boissons); extraits de fruits sans alcool; boissons de fruits sans alcool; préparations pour faire des boissons; essences pour la préparation de boissons; jus de fruits; jus végétaux (boissons); sirops pour limonades; préparations pour faire des liqueurs; moût de raisin; orgeat; sodas; sorbets (boissons); salsepareille (boisson sans alcool); apéritifs sans alcool; cocktails sans alcool; nectars de fruits; boissons isotoniques; jus de pommes; boissons de fruits ou de légumes mixés (smoothies); boissons sans alcool à l'aloë vera; cocktails à base de bière; boissons à base de soja, autres que succédanés de lait; boissons protéinées pour sportifs; boissons à base de riz, autres que succédanés de lait; boissons sans alcool aromatisées au café; boissons sans alcool aromatisées au thé.



VI Recevabilité provisoire pour une partie des droits invoqués :

Pas d'application

VII Début de la Procédure :

La procédure commence le 03 mai 2018, c'est-à-dire à l'issue du délai communément appelé "cooling-off" de deux mois. Le moment venu, le défendeur recevra un avis l'informant du début de la procédure.

VIII Irrégularités :

Pas d'application

IX Explication concernant la langue de la procédure :

L'opposant a indiqué qu'il préfère le français comme langue de la procédure. Etant donné qu'il s'agit d'une marque internationale, la langue de la procédure est une des langues officielles de l'Office Benelux (français ou néerlandais) choisie par le défendeur dans un délai d'un mois à partir de la présente notification, soit au plus tard, le 02 avril 2018. A défaut de choix, la langue de la procédure sera le français. Le défendeur peut modifier les choix linguistiques, en accord avec la partie adverse, jusqu'au début de la procédure.

X Oppositions multiples :

Nous vous informons qu'une autre opposition a été introduite contre cette marque le 26 février 2018. L'Office peut décider, après un examen préliminaire, de traiter l'opposition qui semble avoir le plus de chance d'aboutir.

Les différentes oppositions contre le dépôt susmentionné seront toutes examinées. L'Office ne reportera donc pas l'examen de l'une ou l'autre des oppositions. La suite des différentes procédures ainsi que les délais en vigueur seront communiqués aux deux parties concernées pour chaque opposition.

Enfin, vous pouvez, en accord avec la partie adverse, demander la suspension de la procédure d'opposition. Cette suspension dure quatre mois et peut être prolongée par des périodes successives de même durée. Chaque partie peut à tout moment durant la suspension sur demande conjointe, en demander la levée. Avant le début de la procédure, la suspension ou sa prolongation est gratuite pendant un an.

Toute correspondance dans la procédure d'opposition doit être adressée à l'Office Benelux de la Propriété Intellectuelle.

Nous espérons que ces informations vous ont été utiles et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.



Karin Winkel
Chef Enregistrement



OPPOSITION
numéro: 2013933
date d'introduction: 28/02/2018
(RC)

Coordonnées de l'opposant et du (des) droit(s) invoqué(s)

OPPOSANT

GIE CRISTALINE
avenue des Sources 70
03270 SAINT-YORRE
France

MANDATAIRE

CASALONGA & ASSOCIES
Avenue Percier 8
75008 Paris,
France

Droit invoqué 1



Numéro d'enregistrement: I 0608101

Date du dépôt: 15/10/1993

Date d'enregistrement: Aucune date d'enregistrement n'a été fixée pour cette marque.

Date d'échéance: 15/10/2023

Classes: 32

Classes sur lesquelles l'opposition est basée:

tous les produits / services protégés par l'enregistrement

OPPOSITION
numéro: 2013933
date d'introduction: 28/02/2018

(RC)
(suite)

Droit invoqué 2



Numéro d'enregistrement: E 03543031

Date du dépôt: 28/10/2003

Date d'enregistrement: 02/06/2005

Date d'échéance: 28/10/2023

Classes: 03 05

Classes sur lesquelles l'opposition est basée:

tous les produits / services protégés par l'enregistrement



OPPOSITION
numéro: 2013933
date d'introduction: 28/02/2018

(RC)
(suite)

Coordonnées du défendeur

DEFENDEUR

AQUA CRISTAL SLOVAKIA, s.r.o.
Pod Rybou 5
SK-974 01 Banská Bystrica
République Slovaque

MANDATAIRE

--

MARQUE



Numéro: I 1382321

Date du dépôt: 13/10/2017

Date de publication: 28/12/2017

Classes: 05 32

Classes contre lesquelles l'opposition est dirigée:

05 eaux minérales à usage médical; thé médicinal; tisanes; suppléments alimentaires minéraux.

32 Boissons sans alcool; eaux gazeuses; limonades; eaux de table; eau de Seltz; produits pour la fabrication des eaux minérales; eaux minérales (boissons); produits pour la fabrication des eaux gazeuses; eaux (boissons); extraits de fruits sans alcool; boissons de fruits sans alcool; préparations pour faire des boissons; essences pour la préparation de boissons; jus de fruits; jus végétaux (boissons); sirops pour limonades; préparations pour faire des liqueurs; moût de raisin; orgeat; sodas; sorbets (boissons); salsepareille (boisson sans alcool); apéritifs sans alcool; cocktails sans alcool; nectars de fruits; boissons isotoniques; jus de pommes; boissons de fruits ou de légumes mixés (smoothies); boissons sans alcool à l'aloë vera; cocktails à base de bière; boissons à base de soja, autres que succédanés de lait; boissons protéinées pour sportifs; boissons à base de riz, autres que succédanés de lait; boissons sans alcool aromatisées au café; boissons sans alcool aromatisées au thé.

OPPOSITION
numéro: 2013933
date d'introduction: 28/02/2018
(RC)
(suite)

L' opposition est recevable